

Recommandation 68 de l'Assemblée de l'UEO sur le Comité permanent des armements et la production en commun des armements (Londres, 1er juin 1961)

Légende: Le 1er juin 1961, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 68 sur le Comité permanent des armements (CPA) et la production en commun des armements. L'Assemblée recommande au Conseil de l'UEO que la politique des États membres s'attache à assurer la production en commun de la majeure partie des matériels militaires au sein des alliances de l'OTAN et de l'UEO, ainsi qu'une sélection des projets et une répartition de la production d'armements. Le texte encourage la mise en place d'une coopération étroite entre les deux organisations et appelle à des accords de production en commun. L'Assemblée s'interroge en outre sur les activités réelles du CPA et souhaite qu'une enquête soit ouverte pour établir si, effectivement, le personnel du CPA est pleinement employé.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°68 sur le Comité Permanent des Armements et la production en commun des armements (Londres, huitième séance, 1er juin 1961)" dans Actes officiels: Septième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Juin 1961, p. 45.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_68_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_le_comite_permanent_des_armements_et_la_production_en_commun_des_armements_londres_1er_juin_1961-fr-ccdd8e18-c144-4e3e-b31d-57d7936c8966.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

RECOMMANDATION n° 68***sur le Comité Permanent des Armements et la production en commun des armements***

L'Assemblée,

Consciente de ce qu'au terme des quelque douze années qui ont suivi la conclusion des Traités de Bruxelles et de l'Atlantique Nord, seule une proportion infime des matériels militaires, destinés en particulier aux forces terrestres alliées, fait actuellement l'objet d'accords de production en commun ;

Consciente de ce que la production en commun des armements au sein de l'Alliance accroîtrait son efficacité militaire et permettrait également des économies considérables en matière de crédits et de main-d'œuvre spécialisée ;

Exprimant à nouveau son souci d'éviter une prolifération dangereuse et coûteuse des armes nucléaires ;

Accueillant avec faveur les progrès utiles accomplis au sein de l'O.T.A.N. depuis l'adoption du principe d'interdépendance en matière de production d'armements, principe convenu à l'origine par le Conseil de l'U.E.O.,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. Que la politique des Etats membres s'attache à assurer la production en commun de la majeure partie des matériels militaires au sein des alliances de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O., ainsi qu'une sélection des projets et une répartition de la production parmi les pays membres ;
2. Que les matériels essentiels ne soient acquis qu'en vertu d'accords bi- ou multilatéraux de production en commun ;
3. Que la coopération intervienne dès le premier stade de la recherche par l'échange de techniciens entre pays de l'Alliance ;
4. Que cette politique soit mise en œuvre au sein du Comité Permanent des Armements de l'U.E.O. ou du Comité des Armements de l'O.T.A.N., ou de l'un et de l'autre, de la manière la plus appropriée au but recherché ;
5. Que le Comité Permanent des Armements se voie confier les tâches spécifiques qui peuvent être accomplies d'une manière plus satisfaisante au sein de l'U.E.O. qu'au sein de l'O.T.A.N. ;
6. Qu'au cas, néanmoins, où les activités du Comité Permanent des Armements ne croîtraient pas dans un proche avenir, il soit fait pleinement usage de l'expérience des membres de son personnel technique en leur permettant de collaborer avec le personnel de l'O.T.A.N. pour les projets d'armements qu'étudie actuellement cette organisation ;
7. Qu'une enquête soit ouverte en vue d'établir si, effectivement, le personnel du Comité Permanent des Armements est pleinement employé, l'Assemblée croyant savoir que la situation actuelle n'est pas satisfaisante.